Public Disclosure Authorized

WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK IBRD • IDA | IFC International Finance Corporation | MIGA Multilateral Investment Guarantee Agency

République du Congo:

Diagnostic-pays du secteur privé

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

MAI 2026

À propos du Diagnostic-pays du secteur privé

Le secteur privé est le moteur de la croissance économique à long terme et un catalyseur du développement économique et social à l'échelle mondiale. Lorsqu'il est performant, il favorise l'innovation et l'esprit d'entreprise, améliore l'accessibilité et la qualité des opportunités économiques et encourage l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans les économies en développement, ce secteur crée la plupart des emplois, génère des recettes fiscales et est à l'origine d'un volume important d'investissements.

Le Diagnostic-pays du secteur privé (DPSP) vise à débloquer l'investissement privé et à créer des emplois grâce à des mesures publiques adaptées. Élaboré conjointement par les institutions du Groupe de la Banque mondiale, chaque rapport propose une analyse de secteurs spécifiques de l'économie susceptibles de se développer plus rapidement grâce à un accroissement des capitaux privés, une fois les contraintes stratégiques et réglementaires pertinentes levées.

Conçus du point de vue d'un investisseur ou d'un entrepreneur, les DPSP visent à identifier les opportunités d'investissement privé inexploitées ainsi que les obstacles connexes (les rapports précédents peuvent être consultés ici). Les secteurs de l'économie sont choisis en tenant compte de leur capacité à attirer les investissements privés, à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à générer des recettes intérieures et à favoriser une croissance durable et inclusive grâce à des actions publiques ciblées. Ces rapports constituent un outil permettant d'aider les responsables publics à déterminer, à court terme, les mesures nécessaires pour lever les obstacles à l'investissement privé, tout en poursuivant des objectifs de développement plus larges.

Rédigés à l'intention d'investisseurs nationaux et étrangers, de responsables gouvernementaux, des services et de la direction du Groupe de la Banque mondiale, de la société civile ainsi que d'autres partenaires de développement, les DPSP sont des diagnostics nationaux fondamentaux du Groupe de la Banque mondiale visant à orienter la conception et la mise en œuvre des stratégies-pays, des projets d'investissement public et privé, des opérations d'appui budgétaire, des services de conseil ainsi que d'autres travaux d'analyse.

Il s'agit d'un outil indispensable du programme d'action du Groupe de la Banque mondiale en faveur de l'emploi, tel qu'énoncé dans le document du Comité du développement 2025 sur l'emploi intitulé *The Path to Prosperity*, qui souligne la nécessité de faire du secteur privé un moteur central de la création d'emplois à grande échelle. Les diagnostics à la fois nationaux et sectoriels qu'ils proposent mettent en lumière les obstacles systémiques à l'investissement privé, qui constitue un levier essentiel à la création d'emplois. Les DPSP sont pleinement alignés sur l'approche du Comité du développement en matière de développement du secteur privé et de création d'emplois. Cette approche vise à établir les conditions fondamentales de l'emploi par l'investissement dans le capital humain et les infrastructures, la promotion de politiques favorables aux entreprises et la mobilisation de capitaux privés à grande échelle, afin de renforcer la capacité des entreprises à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

République du Congo:

Diagnostic-pays du secteur privé

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

MAI 2026

WORLD BANK GROUP
THE WORLD BANK IBRD • IDA | IFC International Finance Corporation | MIGA Multilateral Investment Guarantee Agency

Remerciements

Le Diagnostic-pays du secteur privé de la République du Congo a été préparé par le personnel de différents services du Groupe de la Banque mondiale. L'équipe centrale a été dirigée par Maty Konté et Karim Ouled Belayachi et comprenait Alejandro Rueda Sanz, Annoncia Badiabio, Matina Deen, Georges Vivien Houngbonon et Christopher Balliet Bleziri. L'équipe élargie était composée de Harrison Charo Karisa, Baptiste Marquant, Sylvestre Boudzoumou et Benjamin Herzberg. Adama Badji a assuré le soutien administratif à l'équipe, et Hilary Johnson ainsi que Scott Wenger ont contribué à la révision du rapport.

Le rapport a été réalisé sous la direction et la supervision de Jeffrey Chelsky, Maiko Miyake, Leonardo Iacovone et Mehnaz Safavian, ainsi que sous la supervision des directeurs Cheick Fantamady Kanté, Dahlia Khalifa, Paolo Mauro et Denis Medvedev. L'équipe tient à exprimer sa gratitude à Alexandra Celestin, Malick Fall, Pierre Pozzo di Borgo, José Ernesto López-Cordova, Zeinab Partow, Marcio Cruz et Louise Pierrette Mvono pour leur soutien.

Le rapport a bénéficié des commentaires de relecteurs à différentes étapes de sa préparation, listés ci-après par ordre alphabétique: Solène Prince-Agbodjan, Olivier Hartman, Robert de Groot, Arti Grover, Maria Deborah Kim, Thomas Kouadio, Juliana Cristina Lopes, Denis Medvedev et Vincent Palmade. Les services de conseil technique ont été fournis par Gbenoukpo Robert Djidonou, Amballur Joseph James, Bouda Sana et Emery Fabrice Senga. L'équipe exprime sa gratitude pour les orientations, le soutien et les contributions de nombreux autres collègues à travers le Groupe de la Banque mondiale, notamment : Ana Santillana Farakos, Anup Jagwani, Aziz Tély Rodrigue Hema, Joseph N. Besong, Charlotte Kaheru, Chishamiso Mawoyo, Claude Jennifer Bango, David Ivanovic, Denis Medvedev, Dwight H. O'Donnell, Eric Jannaud, Freddy Bilombo, Hannah Blyth, Hawaly Agne, Jacqueline Irving, Juliana Beall, Kabinet Kaba, Khady Laye Ndiaye, Koffi Franck Lavry Amessan, Lezhi Cao, Lisa Choux, Lola Meunier, Marc H. Juhel, Manievel Sene, Michael Corlett, Nama Ouattara, Nadège D. Yameogo, Natsuko Toba, Nfaly Berete, Océane Keou, Ögmundur Knútsson, Ondrej Schneider, Rabiatou Baldé, Rick Emery Tsouck Ibounde, Robert de Groot, Sami Saarela, Santiago Marrón Ruiz, Shivani Dixit, Simone Brunner, Sina Prem, Stephen McGoldrick, Steven Potter et Tommaso Rooms. L'équipe remercie Anclem Urielle Biniakounou, Sabrina Islam, Gleice Zanettin De Marrocos, Akosiwa Esi Mawusi, Santosh Joshi et Yue Sun pour le soutien administratif. L'équipe remercie également les autres collaborateurs du Groupe de la Banque mondiale qui ont fourni des documents et des informations, et ont participé aux diverses réunions.

L'équipe tient également à remercier les représentants du gouvernement, les acteurs du secteur privé, les partenaires au développement et les autres parties prenantes qui ont apporté des contributions précieuses ayant permis d'améliorer la qualité du rapport.

Résumé exécutif

La République du Congo offre d'importantes opportunités pour les investisseurs privés à condition que le pays parvienne à lever divers obstacles et à engager des réformes essentielles sur les plans réglementaire et sectoriel.

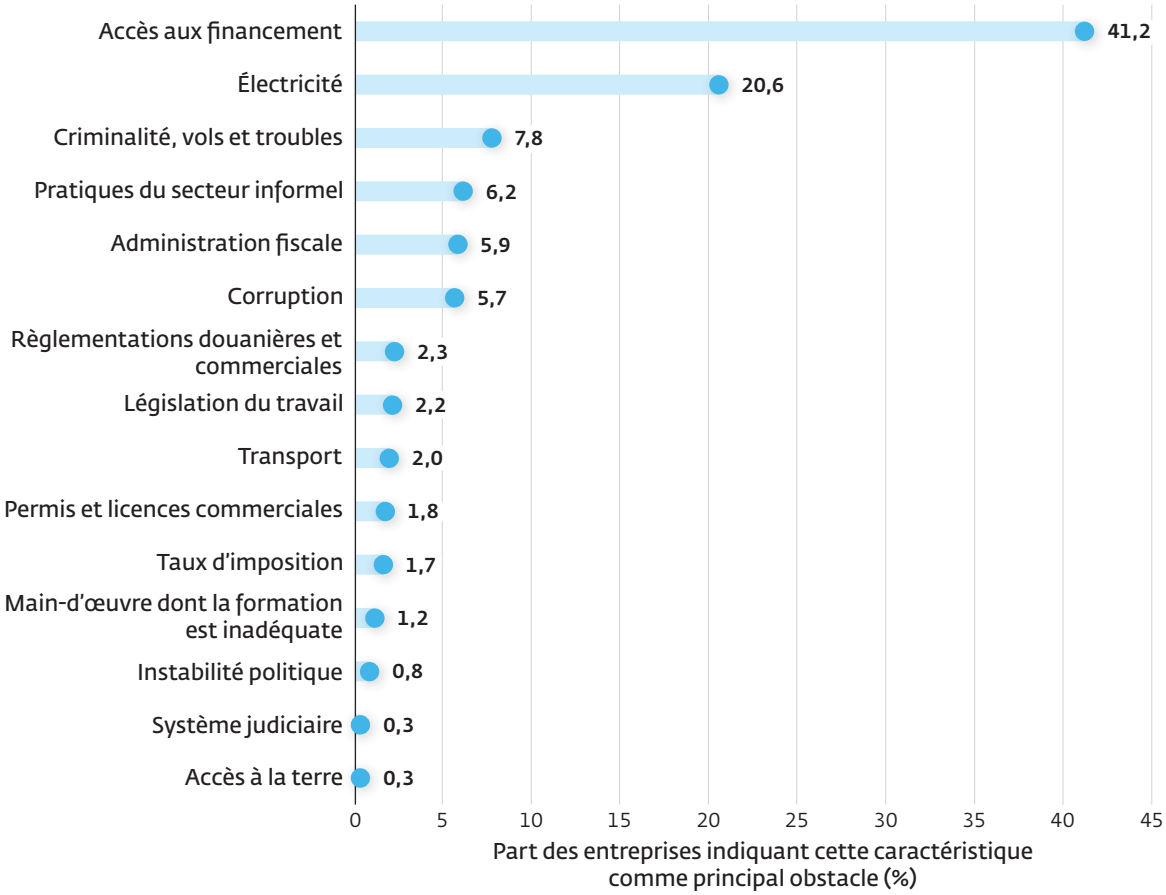
Bien que l'exploitation des ressources naturelles du pays reste fortement concentrée dans le secteur pétrolier, le pays dispose toutefois de nombreuses ressources non pétrolières présentant un fort potentiel de développement. Le présent rapport se concentre sur quatre secteurs — le bois transformé, la logistique portuaire dans le corridor Pointe-Noire–Brazzaville, la mouture du maïs et l'aquaculture — qui pourraient intéresser les investisseurs privés si des mesures de politique publique concrètes et ciblées sont mises en œuvre.

L'accent particulier mis sur le développement du secteur pétrolier au détriment des autres domaines s'explique en partie par le sous-investissement dans le capital humain, la faible productivité de la main-d'œuvre, un environnement commercial précaire, le manque d'infrastructures, l'absence de concurrence et un secteur privé de petite taille (Banque mondiale, 2023). Les disparités régionales — dues à la pauvreté, à une éducation insuffisante et au manque d'infrastructures dans les zones rurales (FMI, 2024) — réduisent davantage les opportunités économiques et entravent la création d'emplois, compromettant ainsi la cohésion sociale. Malgré la richesse pétrolière du pays, les recettes qui en sont tirées n'ont pas permis de générer des améliorations durables dans les domaines de la santé, de l'éducation ou des infrastructures. Les dépenses publiques consacrées au capital humain restent faibles et souvent inférieures aux objectifs inscrits dans les documents budgétaires.

La population active, bien que relativement importante et dynamique, est confrontée à un chômage élevé, en particulier chez les jeunes et dans les zones urbaines. Un niveau élevé d'endettement public, conjugué à une volatilité macroéconomique persistante, a limité la capacité du gouvernement à investir dans les infrastructures et les services, contribuant ainsi à l'éviction de l'investissement privé. L'accès limité au financement et à l'électricité figure parmi les principales contraintes à l'exercice des activités économiques identifiées par les entreprises (figure RE.1).

Figure RE.1

Les principales contraintes identifiées par les entreprises incluent l'accès au financement et à l'électricité



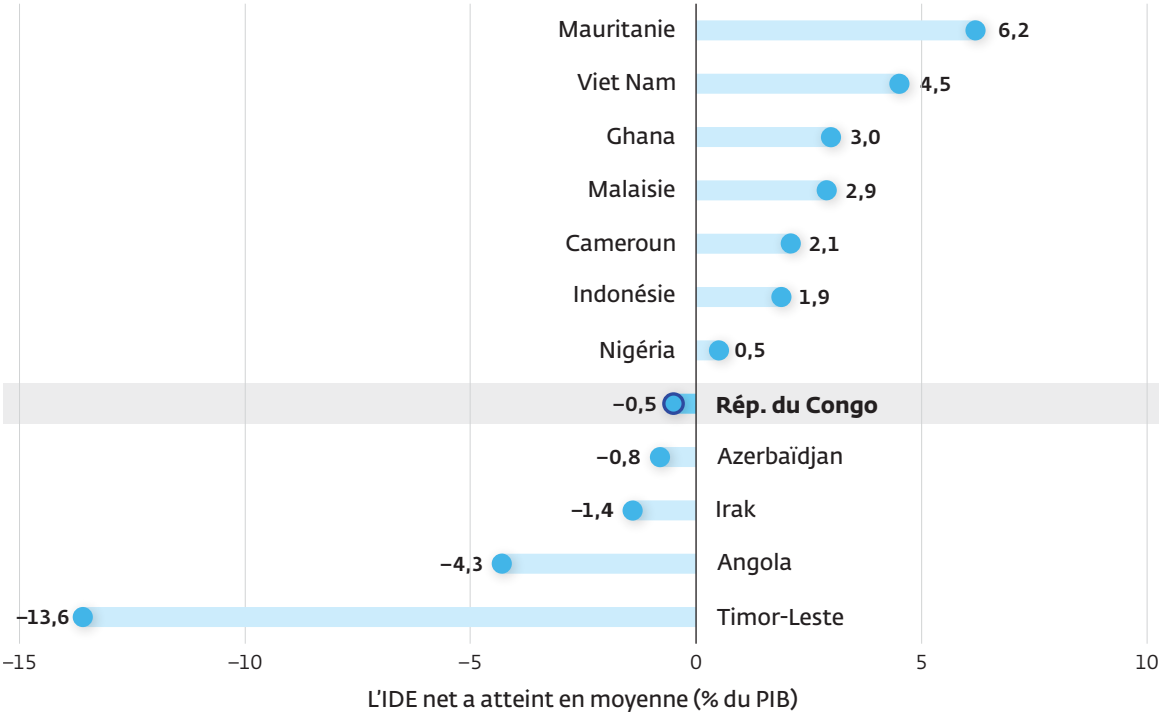
Source : Enquête auprès des entreprises du Groupe de la Banque mondiale (2024).

La République du Congo enregistre depuis plusieurs années un flux net d'investissements directs étrangers (IDE) durablement négatif, reflétant une profonde incertitude des investisseurs et des faiblesses persistantes dans le climat des affaires. Entre 2019 et 2023, l'IDE net a atteint en moyenne — 4,4 % du PIB, l'un des niveaux les plus faibles au monde, en raison de retraits de capitaux et de rapatriements de profits récurrents (figure RE.2). En dehors des hydrocarbures, les IDE restent limités (Banque mondiale, 2024). Entre 2020 et 2024, les annonces d'investissements totalisaient environ 3,0 milliards USD, dont plus de 70 % concentrés dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz.

Malgré des défis profonds, la République du Congo dispose d'un potentiel économique important, qui pourrait être mobilisé si des mesures de politique publique appropriées sont mises en œuvre. Le secteur forestier offre des opportunités d'investissement privé et de création d'emplois, avec un volume estimé entre 3,8 et 5 millions de mètres cubes de bois

Figure RE.2

À l'instar d'autres pays pétrole, les flux nets d'IDE ont diminué au cours des cinq dernières années, 2019–23



Source : Calculs basés sur les Indicateurs du développement dans le monde.
Note : IDE = investissements directs étrangers ; PIB = produit intérieur brut.

exploitables de manière durable, susceptibles de soutenir une activité de transformation locale à plus forte valeur ajoutée. La position du pays sur la côte atlantique et son port en eaux profondes de PointeNoire — capable d'accueillir de grands navires — en font un pôle régional de commerce potentiel ainsi qu'une destination attractive pour l'investissement privé dans la logistique et les services industriels. Avec près de 10 millions d'hectares de terres arables, d'abondantes ressources en eaux continentales, un climat favorable et une forte demande domestique et régionale en poisson, la mouture de maïs et l'aquaculture présentent également un potentiel d'investissement important. Ces secteurs pourraient attirer des investisseurs privés, créer des emplois, réduire la facture d'importation du pays et renforcer la sécurité alimentaire. Moyennant des réformes de soutien ciblées, l'investissement privé dans le bois transformé, la logistique portuaire, la mouture de maïs et l'aquaculture peut être mutuellement renforçant et favoriser la diversification économique du Congo. Des services logistiques portuaires efficaces réduisent les coûts de transport et facilitent l'accès des autres secteurs aux marchés régionaux. En parallèle, l'augmentation des exportations de bois transformé, de produits du maïs et de produits aquacoles peut

stimuler l'activité et les recettes portuaires, renforçant ainsi la compétitivité commerciale du Congo à l'échelle régionale.

Le DPSP adopte une perspective d'investisseur pour identifier un nombre limité de secteurs dans lesquels l'investissement privé peut être accru grâce à des mesures de politique publique concrètes visant à lever les obstacles existants. La sélection des secteurs repose sur un processus rigoureux et systématique qui combine l'analyse d'indicateurs quantitatifs[1] et qualitatifs (selon leur disponibilité) et des consultations avec les parties prenantes, notamment des entretiens avec des investisseurs privés, des entreprises, des experts techniques, des décideurs publics et des partenaires au développement. Le critère de sélection est la capacité des secteurs à attirer, à moyen terme, un volume significatif d'investissements privés, sous réserve que les contraintes identifiées puissent être levées de manière crédible par des actions publiques à court terme. Sans viser l'exhaustivité, l'objectif est de permettre une analyse ciblée et de formuler des recommandations opérationnelles et hiérarchisées.

Bois transformé

La République du Congo est dotée de vastes ressources forestières (plus de 70 % du territoire est couvert de forêts) et a le potentiel d'attirer des investissements dans la filière bois sans accroître les risques de déforestation, sous réserve du maintien de pratiques de gestion durable. La demande mondiale de produits du bois transformés a augmenté en moyenne de 9 % par an entre 2019 et 2023 pour les feuilles de placage utilisées dans la construction, les revêtements de sol et de murs. Dans le secteur du bois, la République du Congo approvisionne déjà certains des marchés internationaux les plus importants et à la croissance la plus rapide, avec des acteurs de rang mondial détenant des concessions importantes[2]. La transformation secondaire et tertiaire du bois offre ainsi un fort potentiel d'investissement. Les pratiques durables — dans un contexte où les taux de déboisement du pays comptent parmi les plus faibles au monde — constituent un atout pour les investisseurs potentiels et actuels, car elles permettent de vendre les produits à l'Union européenne, le plus grand marché d'exportation de bois en provenance de la République du Congo (tableau RE.1).

La République du Congo abrite des essences de bois idéales pour la construction. ***Le sapelli*** et ***l'okoumé***, connus pour leur robustesse et leur malléabilité, sont les deux essences les plus exploitées et excellentes pour obtenir des produits transformés tels que les cadres de fenêtres, les portes, les ustensiles de cuisine et d'autres matériaux liés à l'habitat. Le pays possède également des essences d'arbres moins exploitées adaptées à la fabrication de meubles, de lambris et d'autres produits transformés, offrant ainsi un potentiel de diversification encore largement sous-exploitée (figure RE.3).

Tableau RE.1

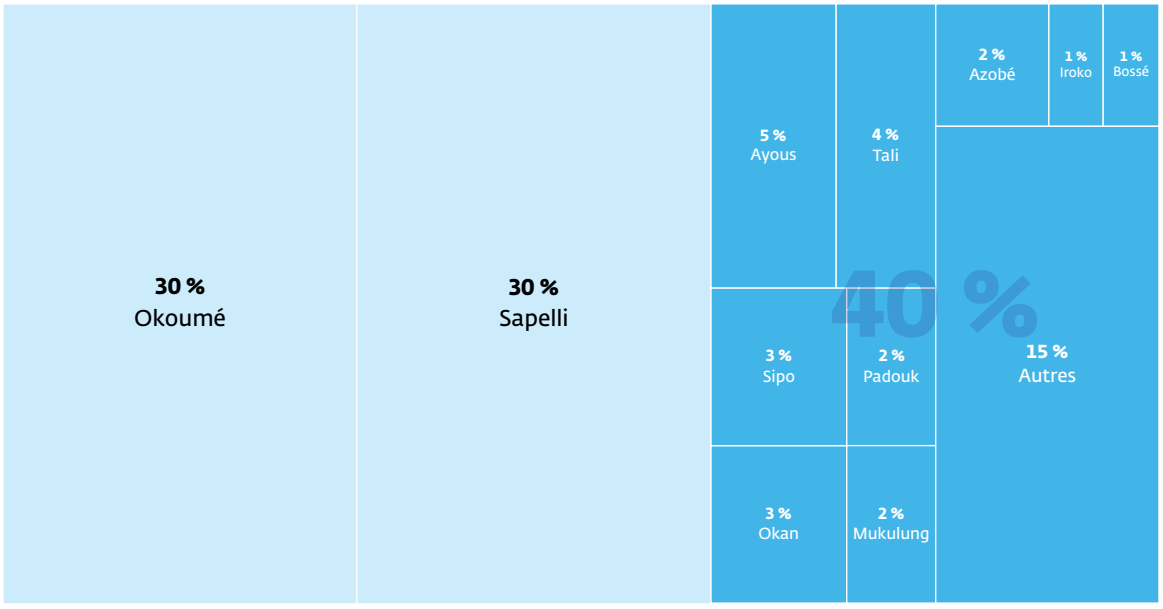
Opportunités potentielles d'investissement privé dans la transformation du bois en République du Congo (si les réformes sont mises en œuvre), avec un accent sur les ventes secondaires et tertiaires vers l'UE et les États-Unis

Niveau de transformation	Produits	Principaux importateurs mondiaux	Performance de la République du Congo	Opportunité
1ère transformation	Bois scié	États-Unis, Chine, UE-27	Meilleure que celle des pairs et conforme à la croissance mondiale	N/A
2e transformation	Panneaux, panneaux de particules et bois composite	États-Unis, UE-27	Faibles exportations par rapport aux pairs, principalement vers l'Arabie saoudite et l'Angola	États-Unis et UE-27
3e transformation	Produits finis : meubles, ustensiles de cuisine, éléments d'habitat	UE-27	La majorité des exportations sont destinées à l'UE-27 ; croissance faible vers les États-Unis	Croissance des exportations vers les États-Unis

Note : UE = L'Union européenne.

Figure RE.3

Les essences de bois secondaires adaptées à la transformation représentent 40 % de la production



Source : Statistiques annuelles de la République du Congo, ministère de l'Économie forestière.

Le potentiel d'attraction d'investisseurs privés est compromis par l'application inégale de l'interdiction d'exportation de grumes et par l'incertitude réglementaire autour de l'accord de partage de la production, en particulier l'utilisation du ***Facteur R***, dont les modalités ne permettent pas de déterminer de manière claire et prévisible la part revenant à l'État, ce qui décourage les investissements privés. L'accès aux matières premières pour les transformateurs nationaux reste limité, en particulier pour les entreprises ne disposant pas de concessions. Afin de concrétiser les opportunités dans le secteur de la transformation du bois, les pouvoirs publics devraient établir des critères clairs et transparents concernant la dérogation à l'interdiction d'exportation de grumes, clarifier le cadre de partage de la production en supprimant le ***facteur R***, simplifier le partage du volume en mettant l'accent sur les essences de bois secondaires et faciliter l'accès au bois brut pour les transformateurs locaux.

La mise en œuvre de ces mesures pourrait attirer entre 560 millions et 1,1 milliard de dollars d'investissements privés et créer entre 5 300 et 11 500 emplois directs dans les cinq prochaines années.

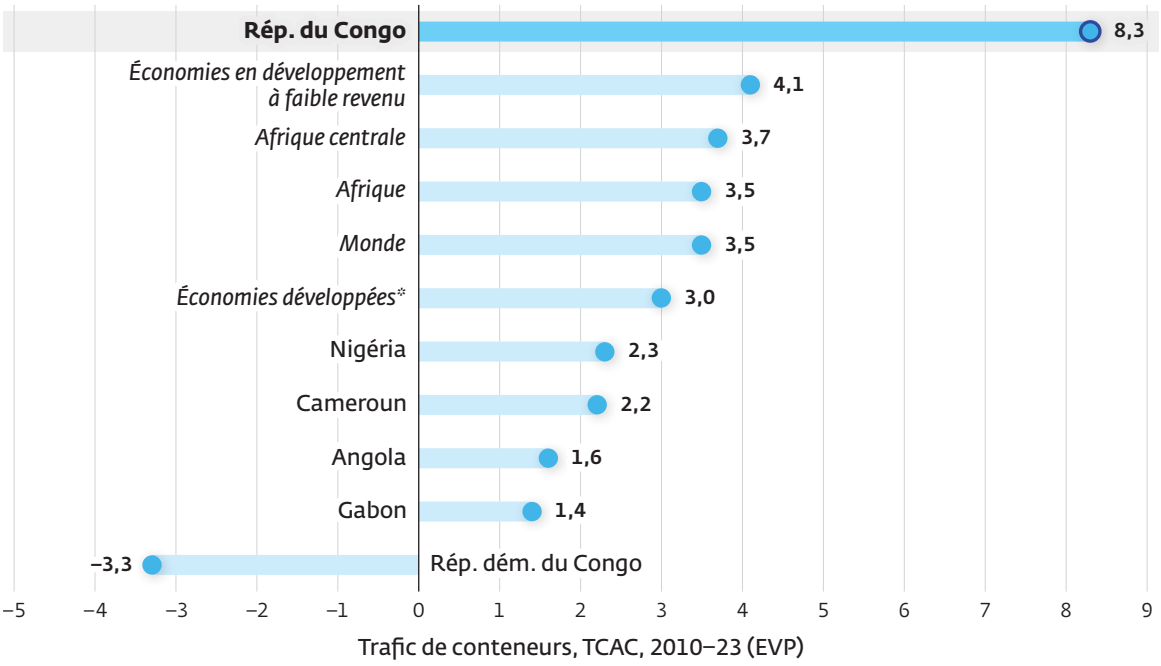
Logistique portuaire

La République du Congo bénéficie d'un emplacement géographique stratégique, avec un port en eau profonde à Pointe-Noire et des frontières communes avec de grands voisins enclavés de grande taille. Le pays pourrait servir de porte d'entrée logistique vers l'Afrique centrale, en particulier vers la province de Kinshasa en République démocratique du Congo, située à seulement huit heures de distance et dont la population est près de quatre fois supérieure à celle de la République du Congo. Au cours de la dernière décennie, le pays a réalisé des investissements notables dans les infrastructures de transport et de logistique, notamment la modernisation des aéroports, la RN1 et l'extension du terminal à conteneurs de Congo Terminal. PointeNoire a enregistré la plus forte croissance du trafic de conteneurs dans la région (CNUCED, 2024), reflétant ces améliorations (figure RE.4).

L'augmentation du trafic de conteneurs a suscité un vif intérêt chez les investisseurs et créé une demande pour des services logistiques complémentaires pour renforcer l'efficacité portuaire et à mieux connecter le port aux pôles économiques émergents tels que la nouvelle Zone Économique Spéciale de PointeNoire. Le potentiel de développement est considérable — notamment pour stimuler l'activité des PMEs et créer des emplois pour les travailleurs moins qualifiés — compte tenu des barrières à l'entrée relativement faibles[3]. Le marché de l'entreposage pourrait doubler de taille au cours de la prochaine décennie, porté par l'augmentation des échanges commerciaux, y compris la forte croissance des exportations hors pétrole et des exportations vers la République démocratique du Congo (tableau RE.2).

Figure RE.4

Entre 2010 et 2023, le Congo a enregistré la croissance la plus rapide de trafic de conteneurs par rapport à ses pairs, ainsi que les meilleures moyennes régionales et mondiales



Source : Calculs basés sur CNUCED (2024).
Note : EVP = équivalent vingt pieds ; TCAC = taux de croissance annuel composé.

L'investissement privé est freiné par le décalage des horaires de fonctionnement entre les douanes et les opérateurs portuaires, la lourdeur des procédures d'entrée, l'absence d'une approche fondée sur le risque pour les inspections, la multiplicité des redevances portuaires, le manque de compétences en logistique ainsi que l'insuffisance de conducteurs et de manutentionnaires qualifiés. Par ailleurs, le fait que les camions chargés et les camions à vide soient soumis à une tarification identique fait de la tarification du péage un facteur déterminant des disparités de coûts entre le corridor Pointe-Noire–Brazzaville et les corridors concurrents.

Il est possible de lever ces obstacles en permettant au personnel des douanes de travailler par roulement de huit heures, en adoptant une procédure de contrôle et d'inspection fondée sur les risques, en créant une plateforme douanière unique, en offrant des formations en temps opportun, et en révisant le cadre de tarification des péages de la RN-1 pour tenir compte du nombre et du poids des essieux.

Tableau RE.2

Les importations croissantes vers la Rép. dém. du Congo sont la principale source d'activités portuaires à Pointe-Noire et de services logistiques

Période	Exportations annuelles moyennes en millions de dollars	Volumes annuels moyens d'exportations, en milliers de tonnes	Valeur à l'exportation sur 5 ans TCAC (%)	Volume des exportations TCAC (%)	Importations annuelles moyennes en millions de dollars	Volumes annuels moyens d'importations, en millions de dollars	Valeur à l'importation sur 5 ans TCAC (%)	Volume des importations TCAC (%)
Rép. du Congo								
1999–2003	0.65	0.42	…	…	849.9	873.9	…	…
2004–08	1.45	1.19	17.3	23.4	3,116.9	1,542.4	29.7	12.0
2009–13	2.81	0.39	14.1	–19.8	7,596.0	2,941.0	19.5	13.8
2014–18	1.75	0.50	–9.1	4.8	9,728.8	3,456.2	5.1	3.3
2019–23	3.47	0.53	14.7	1.3	3,972.1	2,459.3	–16.4	–6.6
Rép. dém. du Congo								
1999–2003	2.02	1.19	…	…	627.5	979.3	…	…
2004–08	6.30	8.30	25.6	47.6	2,277.7	1,898.5	29.4	14.2
2009–13	23.78	30.61	30.4	29.8	4,242.0	2,700.5	13.2	7.3
2014–18	30.00	38.32	4.8	4.6	6,792.2	4,270.9	9.9	9.6
2019–23	31.75	44.09	1.1	2.8	10,128.9	6,654.7	8.3	9.3

Note : TCAC = taux de croissance annuel composé.

La mise en œuvre de ces recommandations pourrait contribuer à attirer entre 70 et 200 millions de dollars d'investissements privés sous l'effet de l'augmentation des flux de conteneurs, et créer entre 2 000 et 6 000 emplois dans les cinq prochaines années. Ces estimations pourraient augmenter en basculant le trafic de l'axe Matadi-Kinshasa vers l'axe Pointe-Noire–Brazzaville.

Mouture du maïs

La République du Congo présente le potentiel d'attirer des investissements privés dans le secteur de la mouture du maïs, porté par la demande croissante d'intrants pour les brasseries et de l'alimentation animale sur les marchés national et régional. Le pays dispose déjà d'entreprises de transformation de grande taille — principalement axées sur d'autres céréales — qui possèdent des technologies adaptables et susceptibles d'être mises à l'échelle afin de développer les activités de mouture de maïs, notamment pour approvisionner les industries de la brasserie et de l'alimentation animale, fortement dépendantes du maïs. Le maïs congolais est particulièrement attractif pour la transformation en raison de son rendement supérieur en gritz par rapport au maïs importé. Le recours à des contrats de sous-traitance entre transformateurs et producteurs de maïs peut contribuer à sécuriser l'approvisionnement domestique en maïs pour la mouture. L'accroissement de la production pourrait renforcer la sécurité alimentaire, favoriser la montée en gamme du secteur et créer des opportunités dans les industries connexes.

Néanmoins, les investisseurs privés dans la mouture du maïs font face à d'importantes contraintes. Les groupements de producteurs rencontrent des difficultés pour formaliser des coopératives dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) — le système régional qui harmonise les lois commerciales dans 17 pays africains. Les volumes de production nationale sont faibles (figure RE. 5) en raison de structures agricoles fragmentées ; les conflits fonciers avec les communautés accroissent le risque pour les investisseurs ; les exemptions de TVA et de droits de douane sur les intrants ne sont pas appliquées de manière cohérente par la douane ; et l'accès à des terrains industriels prêts à l'emploi demeure incertain.

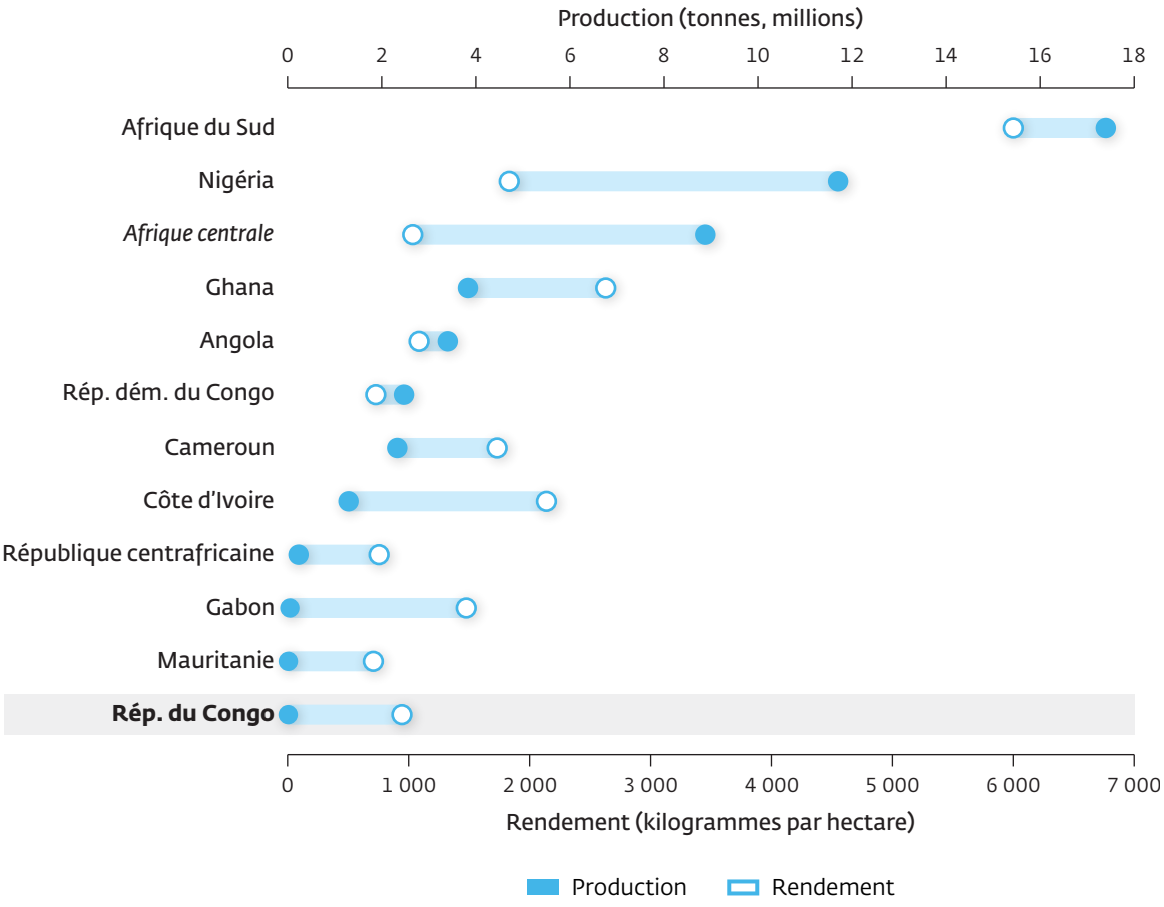
La mise en œuvre de ces recommandations pourrait entraîner des investissements privés supplémentaires d'un montant de 24 à 72 millions de dollars, notamment dans les moulins, les silos et la préparation des terres, et favoriser la création de 400 à 1 100 emplois directs dans les cinq prochaines années.

Aquaculture

L'aquaculture représente une opportunité notable d'investissement privé, compte tenu de l'abondance de ressources en eaux intérieures de la République du Congo, son climat favorable et d'une forte demande en poisson sur les marchés nationaux et régionaux. Le pays dispose d'un avantage comparatif pour l'élevage du tilapia et du poissonchat, deux espèces très recherchées et adaptées aussi bien aux techniques traditionnelles qu'aux pratiques d'aquaculture durable. L'accès relativement ouvert à la terre et à l'eau permet le déploiement de fermes aquacoles dans les vastes zones agricoles du pays.

Figure RE.5

La production et les rendements du maïs en Rép. du Congo restent inférieurs à ceux de la plupart des pays d'Afrique centrale

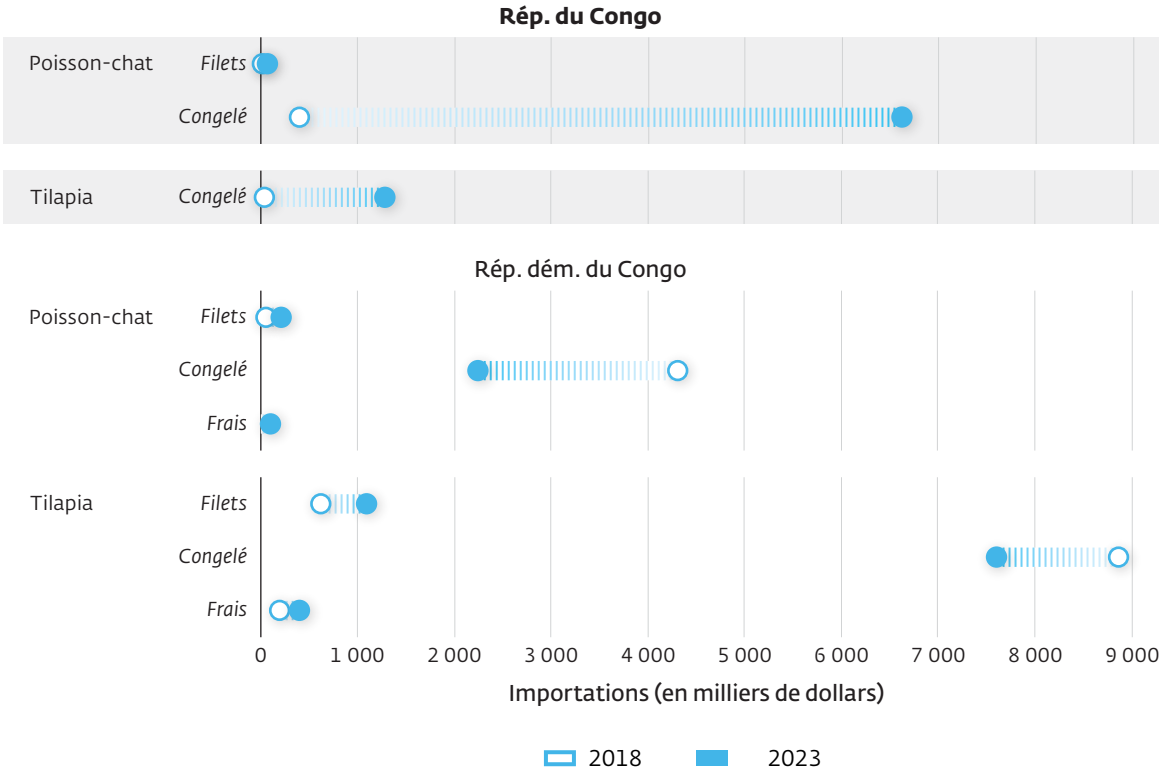


Source : FAOSTAT (2025).

Dans un contexte de croissance attendue de la demande mondiale de poisson, en particulier dans les pays du Sud (CNUCED, 2023), l'aquaculture pourrait contribuer à combler l'écart entre l'offre et la demande, notamment pour le poisson frais, ce qui constitue une opportunité attractive pour l'investissement privé. Les Congolais consomment plus de 160 000 tonnes de poisson par an, dont la majorité est importée et congelée. La consommation par habitant est de 25,5 kg, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 20,7 kg. La production nationale comprend 60 000 tonnes provenant de la pêche de capture et 1 962 tonnes provenant de l'aquaculture, laissant apparaître un déficit d'approvisionnement important. Des opportunités commerciales existent également, en particulier avec la République démocratique du Congo voisine, qui est un importateur net de tilapia et de poisson-chat (figure RE.6).

Figure RE.6

Les importations de silure et de tilapia ont fortement augmenté depuis 2018



Source : Calculs basés sur BACI (2025).

Les principales contraintes à l'investissement privé incluent un cadre de supervision sanitaire et de biosécurité fragmenté, des marchés insuffisamment développés pour les semences de qualité, l'aliment et les services techniques, une planification spatiale insuffisante qui conduit à l'implantation de fermes sur des sites sousoptimaux, ainsi que l'absence de chaîne du froid et d'infrastructures de marché reliant les fermes aux acheteurs urbains.

Afin de lever ces obstacles, le gouvernement devrait rationaliser la supervision sanitaire et de biosécurité en la confiant à une seule autorité compétente, publier une liste transparente des intrants spécifiques à l'aquaculture éligibles à l'exonération de TVA, et permettre l'investissement privé dans la chaîne du froid et les infrastructures de marché en garantissant un accès fiable aux services essentiels dans certaines Zones Agricoles Protégées (ZAP) — des zones désignées par le gouvernement pour concentrer et accélérer l'investissement agricole — ainsi que dans les principaux marchés.

La mise en œuvre des recommandations pourrait contribuer à attirer de potentiels investissements privés d'un montant de 5 à 16 millions de dollars dans les exploitations agricoles, et à créer entre 1 200 et 3 600 emplois dans les cinq prochaines années.

Perspectives

Audelà du bois transformé, de la logistique portuaire, de la mouture du maïs et de l'aquaculture, les investisseurs privés pourraient bien déceler d'autres opportunités rentables dans d'autres secteurs en République du Congo. Le présent rapport se concentre toutefois sur les secteurs pour lesquels les contraintes identifiées peuvent raisonnablement être levées par des actions de politique publique à court terme. Les actions recommandées ne sont pas, à elles seules, suffisantes et gagneraient à être complétées par des mesures complémentaires et un renforcement des capacités à plus long terme. Elles sont présentées comme des mesures prioritaires, concrètes et vérifiables, représentant des avancées significatives le long de la chaîne de résultats, de l'action à l'impact, et susceptibles d'être mises en œuvre à court terme, avec des effets attendus sur l'investissement privé et la création d'emplois à moyen terme.

Tableau ES.2

Récapitulatif des obstacles et recommandations

Obstacles	Mesures recommandées
Bois transformé	
Justification • Riche patrimoine forestier. • Marché du bois transformé à forte croissance.	
1. Application incohérente des normes sectorielles.	**1.** Si l'interdiction d'exportation de grumes doit être maintenue, établir des critères clairs et transparents pour les exemptions.
2. Incertitudes et ambiguïté réglementaires autour de l'accord de partage de la production.	**2a.** Si l'accord de partage de la production est maintenu, appliquer les recettes aux ventes totales uniquement. **2b.** Limiter le partage des volumes aux essences secondaires sous-exploitées et éliminer l'utilisation du facteur R.
3. Accès limité des transformateurs de bois locaux aux matières premières et aux marchés internationaux.	**3.** Faciliter et rendre opérationnel l'accès aux permis d'exploitation domestique en révisant les critères d'éligibilité.
Logistique portuaire au corridor Pointe-Noire–Brazzaville	
Justification • Croissance rapide du trafic de conteneurs et expansion du port de Pointe-Noire. • Possibilité pour les services logistiques de transporter les conteneurs dans les points de transit vers Brazzaville et Kinshasa.	
1. Retards dus au décalage des heures d'ouverture des services douaniers et des opérateurs portuaires.	**1.** Modifier le Code du travail afin d'exiger au personnel douanier du port de Pointe-Noire de travailler par roulement de 8 heures.
2. Ports saturés en raison d'inspections inefficaces.	**2.** Adopter des procédures d'inspection basées sur les risques à Pointe-Noire.
3. Chevauchement des procédures qui retarde le dédouanement des produits importés	**3.** Intégrer les processus de dédouanement dans une plateforme douanière unique et unifiée.
4. Manque de compétences en transport et logistique.	**4.** Permettre à l'association du secteur de proposer la liste des formateurs et le programme de formation au Fond National de l'Appui à l'Employabilité et l'Apprentissage (FONEA).
5. Péage sur le corridor Pointe-Noire–Brazzaville augmentant les coûts par rapport aux autres itinéraires.	**5.** Mettre à jour la structure tarifaire des péages pour facturer en fonction du nombre et du poids des essieux des camions — jusqu'au poids maximum autorisé.

(l'encadré continue à la page suivante)

Tableau ES.2

Récapitulatif des obstacles et recommandations *(suite)*

Obstacles	Mesures recommandées
Mouture du maïs	
Justification • Grandes terres arables propices à la culture du maïs inutilisées. • Possibilités d'investir dans les usines de transformation du maïs pour répondre à la demande croissante des industries brassicoles et de l'alimentation animale en République du Congo.	
1. Absence de coopératives formelles pour faciliter la sous-traitance agricole.	**1.** Simplifier les procédures d'enregistrement spécifiques à la pratique de l'agriculture.
2. Conflits fonciers avec les communautés locales.	**2.** Mettre au point une carte numérique accessible au public des zones agricoles, précisant les terres coutumières et communautaires.
3. Application incohérente d'exonérations de droits de douane sur les matières premières destinées à la transformation du maïs	**3.** Établir une procédure formelle de prédédouanement pour les cargaisons agricoles éligibles à l'exonération de TVA.
4. Difficulté à obtenir des terrains mis à disposition pour la mouture du maïs.	**4.** Mettre à jour la législation sur les Zones Agricoles Protégées (ZAPs) afin que les usines de transformation du maïs puissent y être installées.
Aquaculture	
Justification • Consommation élevée et croissante de poisson par habitant en République du Congo. • Possibilité pour les petites et moyennes exploitations d'investir dans de meilleures technologies pour répondre à la demande intérieure croissante de poisson frais.	
1. Cadre de gouvernance fragmenté en matière de santé et de biosécurité pour l'aquaculture commerciale.	**1a.** Créer un régime d'aquaculture commerciale simplifié avec une autorité compétente unique. **1b.** Adopter des règles de biosécurité de base pour le secteur de l'aquaculture.
2. L'application incohérente de l'exonération existante de TVA à l'importation rend l'accès à des semences, aliments et intrants de qualité imprévisible.	**2.** Publier la liste détaillée des intrants spécifiques à l'aquaculture, par codes SH, éligibles à l'exonération de TVA existante.
3. Pertes post-récolte élevées dues au manque d'infrastructures de base pour la chaîne du froid.	**3.** Préciser que les investisseurs privés intervenant dans la chaîne du froid et les infrastructures de marché du poisson sont autorisés à opérer dans certaines ZAP.

Notes

1. Le présent DPSP retient quatre sous-secteurs qui satisfont aux trois critères suivants : 1) la capacité du secteur à attirer l'investissement privé, si des réformes réalisables sont entreprises à court terme, 2) l'impact réel sur le développement, notamment la création d'emplois, la sécurité alimentaire et une croissance du PIB respectueuse du climat, et 3) l'intérêt potentiel pour les pouvoirs publics congolais. L'analyse quantitative réalisée pour sélectionner les secteurs s'est fondée sur des indicateurs tels que l'avantage comparatif révélé, la croissance de la demande mondiale, les différences au niveau de l'exportation, les tendances en matière de valeur ajoutée, les moyens de production et les apports d'IDE, entre autres.
2. En 2023, la République du Congo a exporté environ 161,5 millions USD de grumes et 167,4 millions USD de bois scié (première transformation), tandis que les produits issus de la transformation secondaire et tertiaire — tels que les panneaux de fibres, le contreplaqué, les meubles et les ustensiles de cuisine — représentaient respectivement 132,3 milliers USD et 11 millions USD. L'Union européenne, qui constitue le marché mondial le plus important et à la croissance la plus rapide, absorbe déjà environ la moitié des exportations congolaises de bois transformé.
3. Il ressort des consultations que les PME n'ont besoin que d'un investissement minimal, comme quelques camions ou un entrepôt sommaire.

© International Finance Corporation 2026. Tous droits réservés.
2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
Internet: www.ifc.org

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. La reproduction ou la distribution partielle ou intégrale du présent document sans autorisation préalable peut constituer une infraction à la législation en vigueur. IFC ne garantit en aucun cas l'exactitude, la fiabilité, ou l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, ni les conclusions ou prises de position présentées, et décline toute responsabilité ou obligation pour toute erreur ou omission (y compris mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et techniques) qui pourrait y figurer ou en découler.

Crédits photos : *Couverture* : Claudine/Adobe Stock.

Conception graphique : Patrick Ibay, https://www.designed-for-humans.com/.

SCANNER POUR
TÉLÉCHARGER



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD • IDA

IFC | International Finance Corporation

MIGA | Multilateral Investment Guarantee Agency